AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE d'ANTISANTI (Haute-Corse)

Date de l'acte : 28 janvier 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Charles SANTUCCI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Xavière CASCIANI, sans profession, veuve, non remariée, de Monsieur François CASANOVA, demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud).

Née à ANTISANTI (Haute-Corse), le 20 septembre 1924.

De nationalité française.

Décédée à AJACCIO (Corse-du-Sud), le 9 mars 2013.

Sur la commune d'ANTISANTI (Haute-Corse) Lieudit "Agnone".

- Une parcelle de terre cadastrée section D numéro 365 pour 31a 25ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.